

Document d'information

Comité Social et Économique (CSE) Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) Entreprises de 300 salariés et + Formation Initiale / Renouvellement

Titre des formations et références

- ✓ **Formation Initiale au Comité Social et Économique - Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSE - SSCT) – Entreprises de 300 salariés et +**
- ✓ **Renouvellement de formation : Comité Social et Économique - Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSE - SSCT) – Entreprises de 300 salariés et +**
- **Code RS** : Aucun
- **Code NFS** : 315 - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi
- **Formacode** : 33029 – Comité social économique
- **Niveau** : Aucun

Texte de référence : Article L.2315-18 du Code du Travail,

Public visé

La formation initiale s'adresse à tous les membres élus du CSE, titulaires et suppléants des entreprises de de 300 salariés et plus.

Le renouvellement de formation s'adresse aux membres réélus à la suite de l'exercice d'un 1^{er} mandat, consécutif ou non.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Tous nos locaux, nos services et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous réserve d'un avis médical favorable.

Pour plus d'informations, contactez notre référente Handicap : s.charbonnier@upv.org

Prérequis

Prérequis à la formation initiale : Aucun prérequis

Prérequis au renouvellement : Avoir exercé un mandat pendant 4 ans consécutif ou non et avoir suivi une formation initiale

Conditions d'accès et délais

Inscription sur devis, au plus tard 24h avant le début de la formation.

Equivalences

Aucun

Suite de parcours et débouchés

Le renouvellement de la formation CSE SSCT est à prévoir après avoir exercé un mandat pendant 4 ans consécutif ou non.

De plus, un complément de formation peut être prévu avant la fin du mandat en cas de changement de catégorie de l'entreprise (50 à 299 salariés)

Nous assurons le suivi et l'accompagnement post-formation pour les entreprises et les membres élus en fonction des besoins et de l'évolution de la réglementation.

Objectifs de la formation :

La formation vise à accompagner et outiller les membres du CSE dans leurs missions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Les compétences attestées à l'issue de la formation :

- Appréhender le cadre d'intervention du CSE en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail
- Positionner la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail au sein du CSE
- Identifier les différents moyens et documents mis à disposition de la CSSCT pour réaliser ses missions
- Maîtriser les outils d'analyse et de gestion des risques
- Savoir analyser les caractéristiques spécifiques relatives à la santé et à la sécurité de l'entreprise (branche d'activité)

Contenus de la formation :

Formation initiale

Le CSE, une nouvelle instance

- Une instance unique
- Le cadre juridique
- La mise en place du CSE
- La composition du CSE, la désignation des membres, la durée du mandat, les formations
- La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
- Les règles de discrétion et de confidentialité
- Le délit d'entrave

Organisation et fonctionnement du CSE

- Les objectifs
- Les missions
- Les moyens
- Les réunions
- La communication

La Commission Santé Sécurité et les Conditions de Travail

- La mise en place de la commission
- Rôles et objectifs de la commission
- La délégation des missions CSE/CSSCT

- Les réunions spécifiques de la commission
- Les moyens mis à disposition

Les outils de la prévention

- Obligations et responsabilités de l'employeur en Santé Sécurité au Travail
- La délégation de pouvoirs
- La prévention des risques professionnels
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Les objectifs et indicateurs de la prévention
- Les Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- La pénibilité

Les missions spécifiques

- La veille réglementaire
- Les consultations de la CSSCT
- Les enquêtes et inspections
- Le droit d'alerte et de retrait
- La demande d'expertise
- Les méthodes d'analyse des AT/MP

Les risques professionnels dans l'entreprise

- Etude des risques professionnels spécifiques
- Analyse des mesures de prévention/protection
- Propositions d'actions d'amélioration
- Intégration des risques psycho-sociaux dans le Document Unique
- La prévention de la pénibilité au travail

Les règles et outils de sécurité

- Le registre de sécurité
- Les procédures d'urgence
- Les plans de prévention
- Les équipements de protection
- Les formations sécurité

Renouvellement : Le contenu de formation est adapté aux besoins des participants à partir du recueil de leurs expériences, de l'évolution de l'entreprise, des changements technologiques et d'organisation.

- Partage des expériences et analyse des situations rencontrées
- Actualisation des connaissances et perfectionnement spécifiques en réponse aux besoins
- Evaluation des acquis en cours de formation

Modalités d'évaluation :

Validation :

Les acquis sont évalués en cours de formation notamment au travers d'exercices, de QCM, mises en situations, qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

En fin de formation, une évaluation est proposée à partir d'une étude cas.

A l'issue de la formation, remise à chaque participant :

- D'une clé USB avec les contenus de formation et autres ressources
- D'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs
- D'un questionnaire de satisfaction

Moyens pédagogiques :

Equipements et matériels :

- Tableau, vidéoprojecteur et supports adaptés.
- Documents d'information relatifs aux entreprises (DUERP, rapport AIST, etc.)
- **Lieu** : dans un espace dédié au sein d'UPV FD ou de l'entreprise d'accueil (sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur)

Intervenants :

Tous nos intervenants sont spécialisés et expérimentés (agrément DREETS)

Méthode pédagogique :

- Alternance entre apports théoriques et pratiques tout au long de la formation
- Pédagogie active : démonstration, apprentissage, travail individuel et en groupe sur les thèmes relatifs à la prévention
- Utilisation d'outils spécifiques au CSE et/ou création d'outils ajustés au besoin de l'entreprise

Durée :

Formation initiale : 5 jours (consécutifs ou non) soit 35h **Renouvellement** : 3 jours (consécutifs ou non) soit 21h

Modalités d'organisation de la formation :

La formation s'organise pour un groupe de 2 à 12 personnes, en INTRA-ENTREPRISE, sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur.

Les sessions sont organisées sur des dates à votre convenance.

Coût de la formation

Formation initiale :
INTRA nous consulter

Renouvellement :
INTRA nous consulter

Financements possibles :

- Entreprise (fonds propres)
- OPCO

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://upvfd.fr/CGV> ou contactez-nous sur upvfd@upv.org

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

La valeur ajoutée de l'UPV FD

UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- Une équipe de formateurs professionnels, expérimentés
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription
- Une ancienneté de plus de 25 ans

Organisme de formation enregistré sous le n° 93830212783
SIRET 421 852 641 00016 - N° TVA 02 421 852 641 - APE 8559A
 Avenue François Arago - Campus de la Grande Tourrache
ZI TOULON EST - BP 253 - 83078 TOULON CEDEX 9



Les indicateurs de résultat : Chiffres globalisés du domaine de formation CSE

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	% Initiale	% Renouvel- lement
Taux de satisfaction <i>Session(s) n-1</i>	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100%	
Taux d'abandon <i>Session(s) n-1</i>	Nb abandons / nb entrants	0%	
Taux de réussite <i>Session(s) n-1</i>	Nb de certifiés/ nb de candidats présentés aux évaluations	NON APPLICABLE	

Renseignements complémentaires & Contacts

Tel : 04 83 69 19 09

Mail : upvfd@upv.org

Site internet : www.upvfd.fr

Date de mise à jour du présent document : Mai 2023